

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

RSEQ

LAC-SAINT-LOUIS

CROSS-COUNTRY

DOCUMENT TECHNIQUE 2011-2012

Révisée le 15 juin 2011

TABLE DES MATIÈRES

1. Catégories d'âge.....	3
2. Surclassement	3
3. Classement.....	3
4. Composition de la délégation.....	3
5. Récompenses.....	3
6. Distances	3
7. Ordre des départs.....	4
8. Officiels	4
9. Règlements spécifiques	4
10. Règlements	4
11. Championnat provincial scolaire.....	5



1. CATÉGORIES D'ÂGE

Colibri	à partir du 1 ^{er} octobre 2001 et après
Minime	1 ^{er} octobre 2000 au 30 septembre 2001
Moustique	1 ^{er} octobre 1999 au 30 septembre 2000
Benjamin*	1 ^{er} octobre 1997 au 30 septembre 1999

* *Les élèves d'âge benjamin pourront participer au championnat à titre individuel. Ils prendront le départ avec les participants de la catégorie moustique et leurs résultats seront séparés afin d'établir un classement distinct pour cette catégorie.*

2. SURCLASSEMENT

2.1 Le surclassement n'est pas autorisé pour aucune des catégories.

3. CLASSEMENT

- 3.1 **Colibri, minime et moustique** : le rang d'arrivée des cinq (5) premiers d'une même école est comptabilisé.
- 3.2 Si une école n'a pas cinq (5) athlètes au fil d'arrivée, on accorde le pointage équivalent au nombre total d'athlètes terminant la course plus un (1) pour chaque place libre dans l'équipe.
- 3.3 Le plus petit nombre de points accumulés détermine le premier rang au classement des écoles par épreuve.
- 3.4 Lorsque deux (2) écoles ou plus terminent sur un pied d'égalité, le rang obtenu par le meilleur cinquième arrivant détermine la position de ces écoles au classement.
- 3.5 **Benjamin** : il n'y a pas de classement pour cette catégorie (mérites individuels seulement).

4. COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION

4.1 Chaque école peut inscrire un maximum de vingt (20) élèves par catégorie.

5. RÉCOMPENSES

- 5.1 Pour chaque catégorie : médailles d'or, d'argent et de bronze remises aux trois (3) premiers concurrents de chaque course (classement individuel pour la catégorie benjamin également).
- 5.2 **Colibri, minime et moustique** : une bannière champions ou championnes sera remise à l'école qui aura cumulé le meilleur pointage.

6. DISTANCES

Catégorie →	Colibri	Minime	Moustique	Benjamin
Distance (km) →	1.6	2	2	2

7. ORDRE DES DÉPARTS

Afin de favoriser un départ sécuritaire, l'aire de départ sera organisée de la façon suivante :

1. Une première ligne de départ regroupant un maximum de deux (2) athlètes par école ; chaque école y aura son emplacement (box) d'une largeur maximale d'un (1) mètre.
Veillez SVP identifier ces 2 athlètes à l'avance.
2. La deuxième ligne de départ sera située 10 mètres plus loin et pourra accueillir un maximum de cinq (5) athlètes par école.
Veillez SVP identifier ces 5 athlètes à l'avance.
3. La troisième ligne se trouvera 10 mètres plus loin avec le reste du peloton.
4. Pour chaque course, l'emplacement (box) des écoles sera déterminé au hasard.
5. Un responsable doit accompagner ses coureurs à chacun des départs.

8. OFFICIELS

Pour assurer une supervision adéquate du parcours et pour chacune des courses, chaque école qui participe doit fournir un bénévole élève et un bénévole adulte (les écoles qui sont en mesure de fournir plus de bénévoles sont invitées à communiquer avec nous).

Veillez dès maintenant prévoir quelques bénévoles ainsi qu'un adulte responsable que vous mettez à la disposition du comité organisateur pour toute la journée.

Les responsabilités de chaque école seront attribuées suite à la réception du formulaire *Avis de participation*.

9. RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

- 9.1 L'athlète doit obligatoirement porter son dossard, épinglé à l'avant, de façon visible par les officiels durant la course.
- 9.2 Lorsqu'un coureur emprunte un chemin différent du parcours qui lui est indiqué, il est disqualifié de la compétition.
- 9.3 Seuls les officiels et les coureurs « en course » peuvent fréquenter le parcours.
Aucune autre personne (entraîneur, compétiteur qui n'est pas en course ou spectateur) ne doit se trouver sur le parcours entre le signal de départ et la fin de la course.
- 9.4 Si quelqu'un soutient physiquement un coureur durant la course, ce coureur est automatiquement disqualifié.

10. RÈGLEMENTS

- 10.1 Les règlements officiels de cross-country sont ceux de la Fédération québécoise d'athlétisme (FQA).
- 10.2 Les règlements spécifiques ont préséances sur les règlements officiels.
- 10.3 Les règlements administratifs du RSEQ Lac-Saint-Louis doivent être respectés.

11. CHAMPIONNAT PROVINCIAL SCOLAIRE

11.1 Sélection :

Cinq (5) athlètes féminins et cinq (5) athlètes masculins des catégories minime et moustique seront sélectionnés pour faire partie de la délégation qui représentera la région scolaire du Lac-Saint-Louis lors du championnat provincial scolaire.

Au total, 42 athlètes de niveau secondaire et 10 athlètes de niveau primaire feront partie de cette délégation. Ces 52 athlètes seront encadrés par 6 entraîneurs-accompagnateurs adultes et ce, tout au long du championnat (du départ en autobus le vendredi jusqu'au retour le samedi).

Lors du championnat provincial scolaire, les 10 meilleurs temps féminins et masculins seront déterminés parmi les performances obtenues lors de la course minime et la course moustique (les résultats sont combinés puisque la catégorie moustique représentée lors du championnat provincial scolaire regroupe nos deux catégories régionales).

Les athlètes qui se classent 1^{er} à 5^e sont automatiquement sélectionnés tandis que les positions 6 à 10 sont substitués (en cas de désistement de l'un ou l'autre des 5 premiers). Une lettre confirmant leur statut leur sera remise avant la fin de la journée.

Exemple d'une sélection possible suite au classement des résultats :

Position	Catégorie	Statut
1	Moustique	Sélectionné
2	Moustique	Sélectionné
3	Minime	Sélectionné
4	Moustique	Sélectionné
5	Minime	Sélectionné
6	Minime	Substitut
7	Moustique	Substitut
8	Moustique	Substitut
9	Minime	Substitut
10	Moustique	Substitut

Les athlètes qui recevront cette lettre devront confirmer leur participation (positive ou négative) en remplissant le formulaire joint à la lettre et le remettre à leur éducateur physique. Ce dernier devra retourner le formulaire dûment rempli et signé au RSEQ Lac –Saint-Louis avant la date indiquée sur le formulaire.